



SNUDI-FO 78
Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, Professeurs, AESH, Contractuels et Psy EN
des écoles des Yvelines
4 place de Touraine 78 000 Versailles
Tél : 01.39.51.23.94

APPEL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SNUDI FO 78

L'Assemblée Générale du SNUDI FO 78 réunie à Versailles le 30 janvier se félicite du succès de la grève et de la manifestation nationale du 25 janvier, à l'initiative de Force Ouvrière. Plus de 5 000 manifestants, venus de 90 départements, ont répondu à l'appel unanime de la Conférence nationale des 230 délégués réunis le 17 novembre.

Des milliers de personnels de l'Education nationale, du secteur social et médico-social, agents territoriaux et hospitaliers, personnels de l'enseignement agricole, des parents d'élèves, de toute a France sont venus crier leur colère à Paris : Pour que cessent les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels, pour que cesse la maltraitance !

Ils ont exprimé clairement les revendications :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
- La création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article du projet de loi de finance créant les pôles d'appui à la scolarité

Dans les Yvelines, des dizaines d'écoles étaient fermées et des centaines de grévistes ont été recensés. C'est le fruit de la mobilisation du SNUDI-FO 78 qui avec sa fédération et le SNUDI-FO national, a organisé des réunions des personnels, des tournées d'écoles, récolté les cahiers de revendications pour les porter auprès de la direction académique, du rectorat et de la ministre.

Alors que notre nouvelle ministre de l'Education nationale multiplie les provocations et évoque « des paquets d'heures pas sérieusement remplacées », ce sont encore 650 suppressions de postes dans le 1^{er} degré qui sont actés pour la rentrée 2024. Et même dans les académies où des créations de postes sont actées, comme à Versailles, il est probable que tous le postes ne soient pas pourvus au concours.

Dans cette situation, l'AG du SNUDI-FO 78 appelle les enseignants, les AESH et les PsyEN à la grève jeudi 1^{er} février, dans le cadre de l'appel intersyndical FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'Action et SUD éducation et à **participer à la manifestation parisienne dans le cortège Force Ouvrière**.

Mais notre Assemblée se réunit aussi alors que depuis hier, lundi 29 janvier, les agriculteurs ont décidé de bloquer Paris pour faire valoir leurs légitimes revendications.

Ils veulent vivre de leur travail... nous aussi ! C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en cette période d'inflation inédite, nous revendiquons l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice.

L'AG du SNUDI-FO des Yvelines estime, qu'à l'instar des agriculteurs, il est temps de nous faire entendre et que le blocage du pays est la manière la plus efficace pour enfin obtenir satisfaction.

C'est pour cela que, à l'heure où les personnels et les familles refusent la destruction de l'Ecole publique engagée par Macron, à l'heure où Macron veut imposer sa loi immigration, alors qu'il refuse d'intervenir pour le cessez-le-feu en Palestine, l'AG considère que le moment est propice pour déclencher une mobilisation puissante en direction de Macron et son gouvernement.

L'AG appelle les personnels à se réunir dès maintenant dans leurs écoles pour discuter de ces questions et des moyens de faire aboutir nos revendications, y compris par la grève !

Informé des préavis de grève déposé par la FGF-FO et la FSPS-FO à partir du 5 février, l'Assemblée Générale invite les personnels à déposer leur déclaration d'intention de grève dès maintenant avec la mention « à partir du 5 février ».

L'AG du SNUDI-FO des Yvelines revendique :

- L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice, seule manière de revaloriser les personnels, et son alignement sur l'inflation! Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (+27,5%) !
- L'annulation des suppressions de postes, la création des postes nécessaires et le recrutement en urgence d'enseignants (adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés...), de PsyEN et d'AESH sous statut de fonctionnaire ! La création des postes nécessaires de médecin scolaires et d'infirmières scolaires dans les écoles.
- Le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et la création de toutes les places nécessaires dans les établissements spécialisés
- 1 ATSEM/ classe en maternelle
- Le respect du statut et des ORS pour les personnels et notamment les directeurs d'écoles
- Le retrait de la réforme des retraites Macron-Borne et le rétablissement du droit à la retraite à 60 ans

Versailles, 30 janvier